

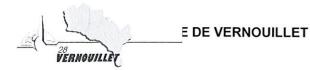
Je soussigné, Daniel FRARD, Maire de la Commune de VERNOUILLET (Eure-et-Loir),

CERTIFIE que l'immeuble sis chemin de Volhard, cadastré section AZ n° 125 pour une contenance de 95 m² porte le n° 4.

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vernouillet, le 6 novembre 2017

Daniel FRARD



Section : AZ Numéro : 0125

Adresse: VALLEE DE VERNOUILLET

Surface = 95

Propriétaire : M SENECHAUX GILBERT MAURICE (JURAJE)







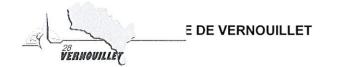
Je soussigné, Daniel FRARD, Maire de la Commune de VERNOUILLET (Eure-et-Loir),

CERTIFIE que l'immeuble sis angle rue du Pressoir et Bd de l'Europe, cadastré section BB n° 30 pour une contenance de 4 421 m² porte le n° 29 de la rue du Pressoir et le n° 3 du Bd de l'Europe.

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vernouillet, le 6 novembre 2017

Daniel FRARD



Section : BB Numéro : 0030 Adresse : 29RUEDU PRESSOIR

Surface = 4421

Propriétaire : LES COPROPRIETAIRES





Je soussigné, Daniel FRARD, Maire de la Commune de VERNOUILLET (Eure-et-Loir),

CERTIFIE que l'immeuble sis rue du Duc de Guise, cadastré section BD n° 99 pour une contenance de 1 309 m² porte le n° 16.

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vernouillet, le 6 novembre 2017

Daniel FRARD



E DE VERNOUILLET

Section: BD Numéro: 0099
Adresse: 16RUEDU DUC DE GUISE OK YM AVEL 11 SVE EAU
Surface = 1309

Propriétaire : M SAINSOT GASTON GEORGES





Je soussigné, Daniel FRARD, Maire de la Commune de VERNOUILLET (Eure-et-Loir),

CERTIFIE que l'immeuble sis rue Gustave Eiffel, cadastré section ZI n° 172 pour une contenance de 2 440 m² porte le n° 13.

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

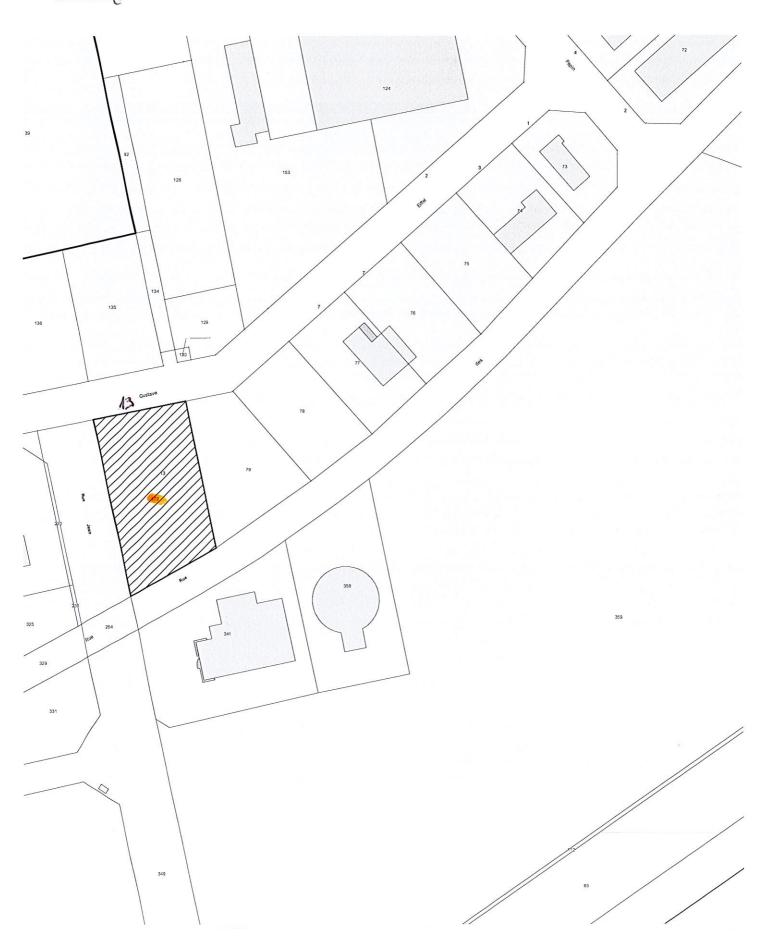
Fait à Vernouillet, le 6 novembre 2017





Section : ZI Numéro : 0172 Adresse : 13RUEGUSTAVE EIFFEL Surface = 2440

Propriétaire : IRON HORSE FRANCE







EURE-ET-LOIR

Direction de l'urbanisme, aménagement urbain et habitat

Nos Réf.: DF/NB/FM/2016/23

ARRETE PORTANT NUMEROTAGE

Nous, Maire de la Ville de VERNOUILLET (Eure-et-Loir),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 36 du décret du 4 janvier 1955 et les textes subséquents sur la publicité foncière,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation de l'école Georges BRASSENS et des deux logements de gardien sis place Jean Poulmar'ch,

ARRETONS:

Article 1er: Le numérotage sera le suivant :

- L'école Georges BRASSENS située sur les parcelles cadastrées section AZ n° 102 et 124 portera le numéro 1 de la Place Jean Poulmar'ch,
- Le logement de gardien situé au rez-de-chaussée portera le numéro 3 de la Place Jean Poulmar'ch et celui situé à l'étage portera le numéro 5. (biens situés sur la parcelle cadastrée section AZ n° 102).

Article 2: Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Gardiens de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur des P.T.T. et à Monsieur le Chef du Centre des Impôts.

SIF J WILL

Le Maire,

Daniel FRARD

Nouvelle adresse de l'Hôtel de Ville : Esplanade du 8 Mai 1945 – Maurice Legendre BP 20113 28509 VERNOUILLET CEDEX



